

## **Autoroute Bonaventure, section 10. Remplacement des poutres-caissons, pavage et réparation d'éléments structuraux**

### **1. Description**

*Projet : ABP0007*

L'autoroute Bonaventure, mise en service en 1967, longe le fleuve Saint-Laurent et surplombe des espaces industriels et portuaires entre le pont Samuel-De Champlain et le centre-ville de Montréal. Elle fût construite afin d'offrir un accès direct au centre-ville à partir du sud de la Ville. L'autoroute Bonaventure totalise 4,6 km et regroupe plusieurs ouvrages routiers, comme des structures aériennes, des voies aux sols, des viaducs ainsi que le pont Clément.

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) procédera à la réalisation de travaux de réfection majeure de la section 10 (voies surélevées) de l'autoroute Bonaventure. Ces travaux s'inscrivent dans la volonté de PJCCI d'assurer la sécurité et la pérennité de ses ouvrages.

Les principaux travaux comprennent notamment ce qui suit :

- Remplacement du tablier des poutres-caisson entre les axes 30 à 32 et 36 à 38;
- Réparation des piles aux axes 30, 31, 32, 36, 37, 38 et 44 à 54;
- Réfection du pavage entre les axes 26 à 44 ainsi que sur les rampes C et D;
- Construction de deux bretelles temporaires pour le maintien de la circulation;
- Autres travaux connexes visant l'éclairage, les systèmes de transport intelligents et le système de drainage.

Les travaux permettront notamment d'améliorer l'uniformité et l'esthétique des éléments structuraux des voies surélevées de l'autoroute.

Les travaux débuteront en 2027 et se poursuivront pendant quatre ans.

Le projet sera réalisé dans des secteurs stratégiques, caractérisés par un réseau enclavé et voué à une transformation urbanistique et d'usage. Une gestion proactive auprès des parties prenantes est réalisée pour assurer une bonne coordination des travaux dans le secteur.

Un maintien de la circulation, avec gestion dynamique des voies et glissières à déplacement rapide, permettra de conserver deux voies en direction de pointe et une voie en contre sens durant la période d'avril à décembre, des années 2028 et 2029.

D'autre part, en raison de la proximité des voies surélevées au canal Lachine, des mesures de protection des cours d'eau contre les possibles matières en suspension, et de l'habitat

du poisson seront mises en place. Finalement, le maintien des opérations du déversoir du Canal sera assuré.

Ce projet d'entretien et de réfection s'inscrit dans la mission de PJCCI qui est d'assurer la mobilité des usagers, la sécurité, et la pérennité des infrastructures en préconisant une gestion systémique selon une approche de développement durable.

## **2. Avis d'intention**

2026-06-03 – *Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI)* a l'intention de déterminer si la réalisation du projet est susceptible d'entraîner des effets négatifs importants sur l'environnement. Afin de contribuer à une prise de détermination éclairée, PJCCI **invite le public à formuler des commentaires** jusqu'au 2026-07-03 sur cette détermination, à l'adresse suivante : [jparadis@pjcci.ca](mailto:jparadis@pjcci.ca).

## **3. Fin de la période de consultation**

2026-07-03 – La période consultation publique sur le projet est complétée. Les Ponts Jacques Cartier Champlain Incorporée examine les commentaires reçus afin de l'aider à déterminer si l'exécution du projet est susceptible d'entraîner des effets négatifs importants sur l'environnement.

### **Personnes-ressources**

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée  
Jean-François Paradis, ing. Coordonnateur de projets  
1225, rue Saint-Charles Ouest, 5<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 0B9  
Téléphone : 450-651-8771  
Courriel : [jparadis@pjcci.ca](mailto:jparadis@pjcci.ca)